

COMPTE RENDU

Réunions de chantier du 25/03/2015

Participants

Etat : P : présent, A : absent,

Structure	Nom et init. prénom	Tél.	Fax	Adresse courriel	Etat	Diffusion à	
MO	Syndicat	CAUDRON L. (Président)	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	A	x
		MESSANCE J.J.	06.13.76.48.52		jj.messance@wanadoo.fr	A	
		LECLERE B.			leclereb.02@gmail.com	P	
		CARLIN J.L.	03.23.74.83.87		jelocarlin300@gmail.com	P	
		GERAULT N.	06.51.97.67.89		ngerault@mercin-et-vaux.fr	A	
		COUVREUR A.	06.87.01.68.71		earla.couvreur@free.fr	A	
		COUVREUR F.	06.80.65.54.18		couvreur.francis@wanadoo.fr	A	
	ANDRY T.	06.88.53.66.73		theodoreandry@hotmail.fr	A		
Moe	Antea Group	MOLINARI R.	06.88.53.20.65		regis.molinari@anteagroup.com	A	x
		KOESTEL G.	06.19.19.65.12		guillaume.koestel@anteagroup.com	P	
E	Ent. SETHY	WENDLING B.	06.26.87.45.35		benoit.wendling@sethy.eu	P	x
		SANTARINI C.	06.23.06.45.54			P	
AMO	USAGMA	EMERY C.	03.23.20.36.16		union-des-syndicats@griv.fr	P	x
	Mairie de Mercin-et-vaux	CAUDRON L.	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	A	x
		LAVOINE C.	03.23.73.63.36		mairie@mercin-et-vaux.fr	P	
		BUSIGNY J.C.	03.23.54.66.98		mairie@mercin-et-vaux.fr	P	
	DREAL Picardie	DAUCHEZ D.	03.22.82.25.06		dominique.dauchez@developpement-durable.gouv.fr	A	x
	CG 02	LEFEBVRE L.	03.23.24.68.27		llefebvre@cg02.fr	A	x
		FARAMUS I.	03.23.24.84.12		ifaramus@cg02.fr	A	
	CR Picardie	SIRON A.	03.22.97.27.97		asiron@cr-picardie.fr	A	x
	DDT 02	QUENTIN D.	03.23.27.66.79		damien.quentin@aisne.gouv.fr	A	x
		DELAVEAUD P.	03.23.24.64.73		patrice.delaveaud@aisne.gouv.fr	A	
	CA 02	AMBROSINO S.	03.23.22.51.08		Stephanie.ambrosino@ma02.org	P	x
	Propriétaire	ROY F.	03.23.73.63.91		francis.roy1@aliceadsl.fr	P	x
		LEQUEUX Y.	03.23.73.62.92			P	
		BLONDELLE P.	06.70.99.19.80			A	
		BENOIST P.				A	
		SEZILLE D.	06.76.51.36.31			A	
		BERTHAUT J.P	06.87.35.45.72			P	

Ordre du jour

- digues (prairie inondable et bois inondable), fascines tranches ferme et conditionnelle 1, noue enherbée tranche conditionnelle 2, dos d'âne tranche conditionnelle 2.

Pièce(s) annexe(s)

Schéma de principe de protection des surverses des digues de prairie inondable

Prochaine réunion

- Non définie à ce stade

NB : le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations suite à la réunion de chantier n°7

Planning prévisionnel

Finalisation des travaux de terrassement en remblai pour la digue de prairie inondable aval fin de semaine 13/ début de semaine 14 (sous réserve de conditions météorologiques favorables).

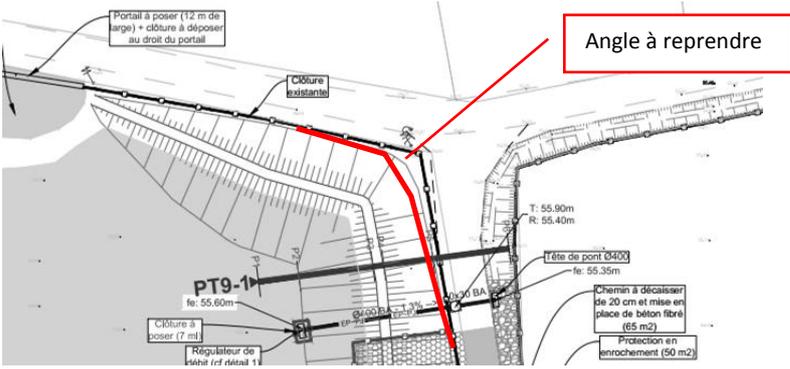
Finalisation de la pose de la buse de vidange de la digue de prairie inondable amont et renforcement du chemin courant de semaine 14.

Réalisation de la noue enherbée de la tranche conditionnelle 1 courant de semaine 14, sous réserve d'obtention des autorisations nécessaires auprès de la voirie départementale.

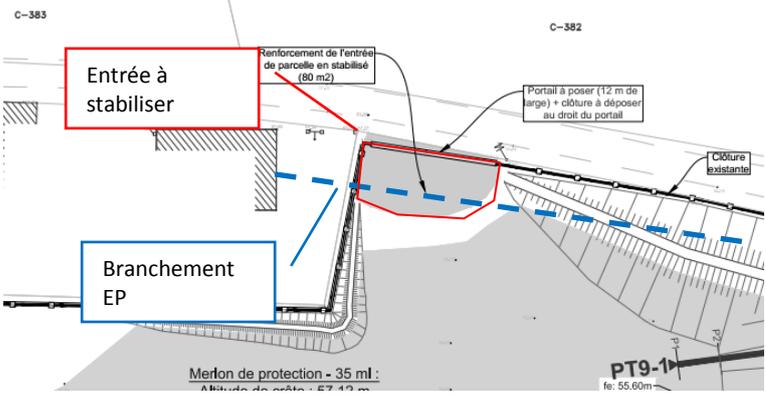
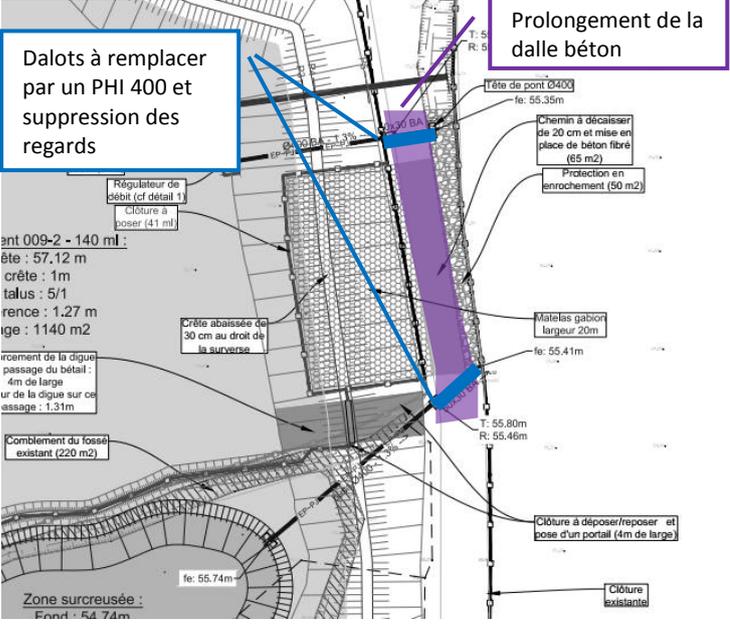
Réalisation de la clé d'ancrage de la digue de bois inondable aval courant semaine 14 (sous réserve de conditions climatiques favorables).

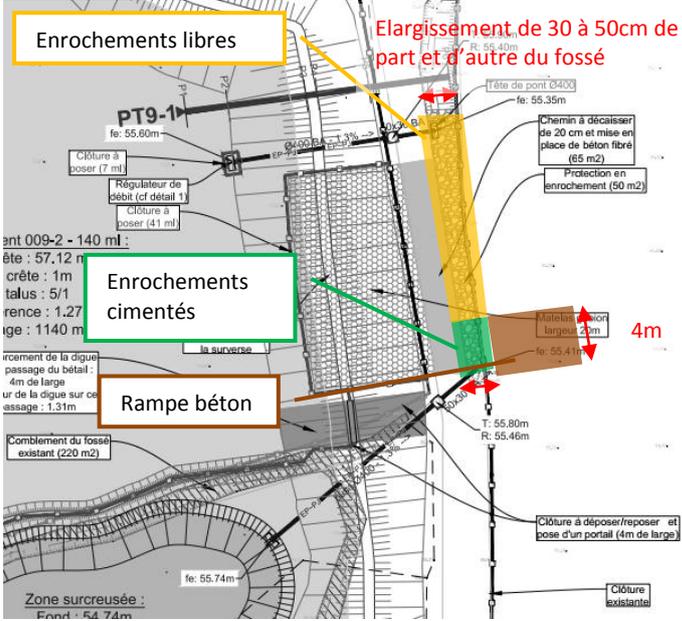
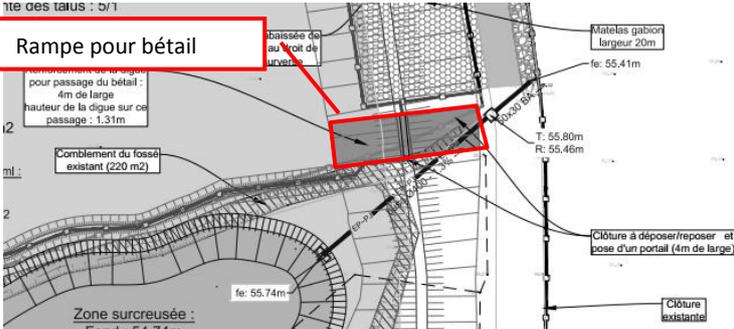
En cas de blocage sur le site des prairies/bois inondables, les travaux de merlon planté (5-43) pourront être avancés.

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
1	<i>Documents remis / à remettre</i>	<p>Documents remis en réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constat d'huissier d'état des lieux d'entrée des sites de prairie et de bois inondables. <p>Documents à remettre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demandes d'agrément concernant les matériaux de vanne, géotextiles et cages pour ouvrages gabion. 	SETHY	Semaine 13
2	<i>Remarque(s) sur le précédent compte-rendu</i>	-	-	-

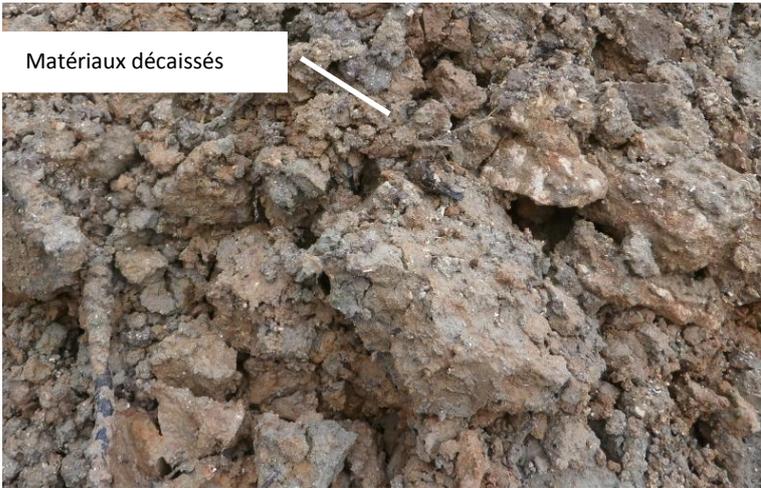
N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Dignes de prairie inondable	<p>Digue amont :</p> <p style="text-align: center;"><i>Travaux de terrassement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conditions climatiques des 2 dernières semaines ont permis la réalisation des travaux de terrassement en remblai de la digue de prairie inondable amont. ▪ Les matériaux d'apport pour la réalisation de la clé d'ancrage et du corps de l'ouvrage ont été mis en œuvre et compactés. ▪ L'ouvrage présente des pentes de talus douces (5H/1V) et une hauteur de crête constante. Les faibles pentes des talus permettent une bonne intégration paysagère de l'ouvrage. ▪ Le laboratoire géotechnique a réalisé les essais de compactage sur la clé d'ancrage et le corps de l'ouvrage. ▪ Les planches d'essais de compactage ont été fournies et sont satisfaisantes vis-à-vis des obligations du CCTP (compactage à 95% de l'optimum proctor). ▪ L'ancrage de l'ouvrage dans le talus existant coté est a été réalisé. ▪ L'entreprise fournira un devis estimatif des moins values engendrées par la diminution du linéaire du corps de digue. ▪ Le corps de l'ouvrage a été recouvert de terre végétale (préalablement décapée et stockée sur site). ▪ L'angle sud-ouest de la digue sera légèrement arasé (sans modification de la pente des talus) à la demande de M. Berthaut. <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;">  <p>Corps de l'ouvrage</p>  <p>Corps de l'ouvrage</p> <p>Ancrage dans le talus est</p>  <p>Angle à reprendre</p> </div>	<p>SETHY</p> <p>SETHY</p>	<p>Semaine 13</p> <p>Semaine 13</p>

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Digues de prairie inondable	<p>Digue amont :</p> <p style="text-align: center;"><i>Zone surcreusée et merlons de protection</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La zone surcreusée a été agrandie par rapport aux plans projet, suite à la demande de M. Berthaut. ▪ Les merlons bordant la zone surcreusée ont été réalisés. Ils seront par la suite recouverts de terre végétale en vue de leur végétalisation. ▪ Le merlon de protection de l'habitation située coté ouest a été réalisé et recouvert de terre végétale. ▪ La buse de vidange de la zone surcreusée (diamètre 400mm, en béton) a été mise en place. Son fil d'eau est surélevé par rapport au fond de la zone surcreusée, afin de permettre la création d'un volume mort. Lors de la visite, la zone surcreusée était en eau. <div style="text-align: center;">    </div>		

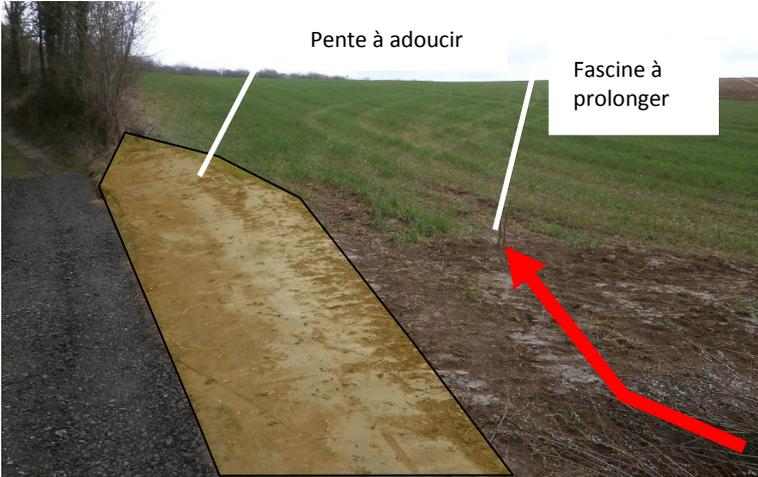
N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Dignes de prairie inondable	<p>Digue amont :</p> <p style="text-align: center;"><i>Entrée de parcelle stabilisée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'entrée de parcelle qui sera mise en œuvre coté ouest présentera une largeur de 12m et une longueur de 8m. Elle sera réalisée en béton concassé sur une épaisseur minimale de 40cm (matériaux sous-jacents peu portants). ▪ L'entreprise veillera à ne pas détériorer le branchement EP présent (non indiqué sur les DICT réalisées). 	SETHY	Semaine 14
		<p style="text-align: center;"><i>Vidange de l'ouvrage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La deuxième buse de vidange de l'ouvrage (diamètre 400mm, en béton) est en cours de pose. ▪ En aval des deux buses de vidange, au droit du chemin, le projet prévoyait initialement la mise en place de dalots 50cm*30cm et de regards de connexion. 	SETHY	Semaines 13-14
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les dalots 50cm*30cm seront remplacés par des canalisations de diamètre 400mm (même diamètre que pour les buses de vidange) surmontées d'une dalle béton de 20cm. Cette solution est plus facilement réalisable et plus économique. 	SETHY	Semaine 14

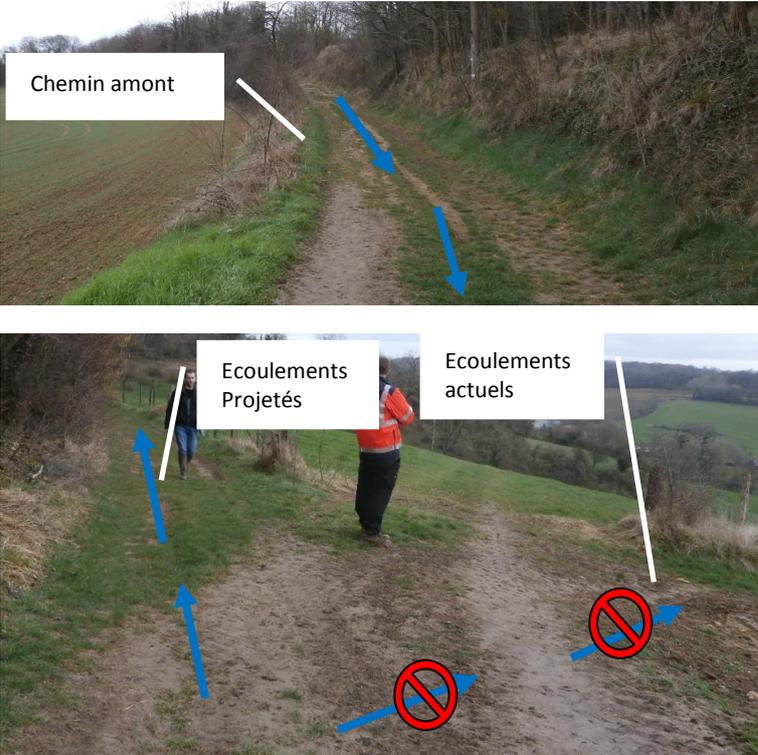
N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Dignes de prairie inondable	<p>Digue amont :</p> <p style="text-align: center;"><i>Surverse de l'ouvrage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les schémas de principe figurant en annexe ont été fournis lors de la réunion afin d'apporter des compléments sur la pose des matelas Reno pour la protection de la surverse. ▪ Le fossé accueillant la vidange de l'ouvrage sera renforcé par la mise en place d'enrochements cimentés (sur les 4 premiers mètres) puis d'enrochements libres. ▪ Afin de ne pas réduire la section du fossé et de bien ancrer les enrochements, les talus du fossé seront grattés sur 30 à 50cm de largeur, de part et d'autre du fossé. ▪ Les enrochements présenteront une granulométrie ne dépassant pas 300mm de diamètre. ▪ L'entreprise fournira la fiche technique des enrochements envisagés avant leur mise en œuvre. ▪ Une rampe en béton (présentant une faible pente) sera aménagée pour le bétail sur 4m de largeur.  <p style="text-align: center;"><i>Autre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La rampe d'accès pour bétail sera réalisée par un adoucissement local des pentes des talus et un bon compactage des matériaux. 	<p>SETHY</p> <p>SETHY</p> <p>SETHY</p> <p>SETHY</p>	<p>Semaine 14</p> <p>Semaine 14</p> <p>Semaine 14</p> <p>Semaine 14</p>

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
3	Dignes de prairie inondable	<p>Digue aval :</p> <p><i>Vidange de l'ouvrage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La canalisation de vidange de l'ouvrage (diamètre 400mm, en béton) a été mise en place. ▪ Le fossé situé en aval de la canalisation de vidange, permettant le raccord avec le fossé existant, a été réalisé. L'angle de raccord de ce dernier avec le fossé existant sera adouci. ▪ Des enrochements libres seront mis en place au sein du fossé en aval direct de la buse de vidange ainsi qu'au niveau de la connexion avec le fossé existant (en fond et sur les berges). ▪ Les enrochements utilisés présenteront les mêmes dimensions que ceux servant à la protection du fossé situé en aval de la vidange de la digue amont. ▪ La canalisation (diamètre 300mm) initialement prévue, permettant aux eaux stockées de transiter sous la rampe d'accès, n'est plus retenue (topographie locale non adaptée). <div data-bbox="437 786 1198 1182"> </div> <div data-bbox="437 1211 1209 1541"> </div> <div data-bbox="437 1570 1198 1928"> </div>	<p>SETHY</p> <p>SETHY</p>	<p>Semaine 14</p> <p>Semaine 14</p>

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	Digues de bois inondable	<p><u>Digue amont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Du fait de la faible portance des matériaux au niveau de l'accès actuel au site, un second accès sera réalisé (nouvelle ouverture dans le talus bordant la parcelle de M. Caudron). ▪ Une fosse (environ 1m de profondeur) a été réalisée en début de semaine au droit de l'axe d'implantation de la digue, afin d'évaluer la qualité des matériaux sous-jacents. ▪ Des matériaux peu portants et fuyants ont été observés dès la surface (horizons tourbeux et horizons argileux réduits). ▪ Des arrivées d'eau ont été observées dès l'ouverture de la fosse (zone probable de résurgences). ▪ Ces conditions ne permettent pas actuellement de réaliser la tranchée d'ancrage et de mettre en place (puis compacter) les matériaux d'apports. ▪ Antea Group réalisera une série de fouilles de reconnaissance vendredi 27/03/2015 afin : <ul style="list-style-type: none"> ○ de délimiter plus précisément les zones peu propices à la réalisation de la tranchée d'ancrage ○ de formuler des recommandations pour la suite de l'exécution des travaux. <div style="text-align: center;">  <p>Matériaux décaissés</p>  <p>Arrivée d'eau</p> </div>	Antea Group	Semaine 13

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	Digues de bois inondable	<p><u>Digue aval :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La terre végétale au droit de l'axe d'implantation de la digue a été décapée et stockée provisoirement sur site. ▪ Par temps sec, les terrassements en déblai pour la création de la clé d'ancrage semblent réalisables. ▪ Cependant, du fait des précipitations du début de semaine, les travaux de terrassements ont été suspendus (attente de conditions climatiques plus sèches). ▪ Des canalisations (PHI 200, en PVC) devront être mises en place provisoirement afin d'évacuer les ruissellements superficiels actuels (dus aux sources présentes plus en amont) et de pouvoir ainsi terrasser. ▪ Antea Group réalisera vendredi 27/03/2015 des fouilles de reconnaissance au droit de la zone travaillée afin d'évaluer la qualité des matériaux sous-jacents. ▪ La position des rampes d'accès sera modifiée en accord avec les exigences de M. Roy. ▪ Des buses de diamètre 300mm seront mises en place ponctuellement dans la zone boisée (sous réserve des possibilités d'accès) afin de permettre le franchissement des fossés existants <div data-bbox="445 927 1206 1317" style="text-align: center;"> <p>Terre végétale décapée</p> </div>	<p>SETHY</p> <p>Antea Group</p>	<p>Semaine 14</p> <p>Semaine 13</p>

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
5	Fascines tranche ferme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ensemble des fascines de la tranche ferme a été réalisé. ▪ Les fascines mises en œuvre respectent les termes du CCTP (ancrage de 30cm dans le sol, bonne fixation des fagots, hauteur hors sol > 50cm). ▪ La fascine en sortie de la parcelle de M. Caudron sera prolongée de 5m, afin de capter l'ensemble des écoulements provenant de l'amont. ▪ La pente de l'entrée à la parcelle cultivée sera adoucie. ▪ Les matériaux issus des déblais seront régalés afin de constituer un merlon déflecteur en aval du chemin. Les écoulement seront ainsi mieux guidés vers les fascines situées dans le bois et n'emprunteront pas le « chenal » formé par le passage des engins. ▪ Le chemin d'exploitation a été repris et renforcé par la mise en place de GNT 20/40. <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center; margin-top: 10px;">    </div>		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
6	Fascines tranche conditionnelle 1	<p>Fascine 04-22:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La fascine est en cours de réalisation. ▪ Reste la fixation des fagots. 	SETHY	Semaine 13
7	Dos d'âne Tranche conditionnelle 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet prévoit la réalisation d'un dos d'âne en terre afin de dévier les écoulements provenant du chemin en amont. ▪ Au vu de la topographie locale, la réalisation d'un tel aménagement nécessiterait la mise en œuvre d'une quantité relativement importante de matériaux. ▪ L'aménagement sera remplacé, sous réserve de l'approbation de M. Berthaut, par un reprofilage (par décaissement) du chemin. ▪ L'entreprise contactera M. Berthaut afin d'obtenir son accord. 	SETHY	Semaine 14
8	Noue Tranche conditionnelle 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les positions des 3 entrées au champ, demandées par M. Berthaut, ont été implantées. ▪ Les travaux débuteront dès obtention des autorisations nécessaires auprès de la voirie départementale. 		

Le maître d'œuvre

Le 26 Mars 2015